



CC du Pays Entre Loire et Rhône (Siren : 244200630)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Symphorien-de-Lay
Arrondissement	Roanne
Département	Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1993
Date d'effet	28/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean Paul CAPITAN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	44 Rue de la Tête Noire
Distribution spéciale	BP 15
Code postal - Ville	42470 ST SYMPHORIEN DE LAY
Téléphone	04 77 62 77 62
Fax	04 77 62 77 63
Courriel	copler@copler.fr
Site internet	www.copler.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 384
-----------------------------	--------

Densité moyenne	57,31
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
42	Chirassimont (214200636)	403
42	Cordelle (214200701)	959
42	Croizet-sur-Gand (214200776)	317
42	Fourneaux (214200982)	585
42	Lay (214201188)	768
42	Machézal (214201287)	405
42	Neaux (214201535)	484
42	Neulise (214201568)	1 397
42	Pradines (214201782)	901
42	Régny (214201816)	1 499
42	Saint-Cyr-de-Favières (214202129)	1 036
42	Saint-Just-la-Pendue (214202491)	1 683
42	Saint-Priest-la-Roche (214202772)	341
42	Saint-Symphorien-de-Lay (214202897)	2 012
42	Saint-Victor-sur-Rhins (214202939)	1 206
42	Vendranges (214203259)	388

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement non collectif <i>Assainissement non collectif : contrôle et avis technique concernant les installations d'assainissement non collectif. Réalisation de la vidange, du transport et du traitement des boues issues des prétraitements des filières d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Aménagement et gestion d'une ou plusieurs déchetterie(s).</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dites GEMAPI prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement qui précise que cette compétence comprend à minima les missions suivantes : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau Défense contre les inondations Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dites GEMAPI prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement qui précise que cette compétence comprend à minima les missions suivantes : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau Défense contre les inondations Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides</i>

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dites GEMAPI prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement qui précise que cette compétence comprend à minima les missions suivantes : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau Défense contre les inondations Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dites GEMAPI prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement qui précise que cette compétence comprend à minima les missions suivantes : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau Défense contre les inondations Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

- Autres actions environnementales

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; Étude et gestion de programmes intercommunaux de protection et de mise en valeur de l'environnement tels que contrat de rivières, contrat de restauration entretien, contrat de milieux ou charte paysagère. Veille environnementale et information/sensibilisation. Entretien et aménagement des rivières et du fleuve Loire dans un objectif écologique et piscicole et en veillant à la sauvegarde des milieux aquatiques et des cours d'eau.

Sanitaires et social

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire ; Politique enfance, jeunesse et emploi Coordination des actions enfance et jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles (CAF, MSA, DDCS, Éducation Nationale?) et mise en œuvre d'actions spécifiques auprès des jeunes. Relais Assistantes Maternelles et établissement d'accueil collectif des enfants et des jeunes (0-18 ans), sachant que pour les enfants scolarisés, les temps pris en compte sont ceux des mercredis après midi, des petites et des grandes vacances scolaires. Participation au développement de l'apprentissage du sport en permettant aux enfants des écoles primaires du territoire, l'apprentissage de la natation en dehors du temps scolaire ; Soutien aux clubs sportifs intercommunaux regroupant au moins 3 clubs du territoire dans une même structure. Actions d'accueil, d'information et d'orientation sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'emploi

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (ou d'une ou plusieurs zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'emploi, soutien des activités agricoles et forestières?) du précédent référentiel Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; Les Zones d'activité économiques sont entendues ici comme des espaces réunissant les critères suivants : - Un espace aménagé et viabilisé ayant fait l'objet d'une procédure d'aménagement du code de l'urbanisme ; - Reconnu comme un espace à vocation économique dans le document d'urbanisme ; - Regroupant plusieurs établissements/entreprises - Avec une maîtrise foncière de la collectivité - Avec une disponibilité foncière d'au moins 4000 m². L'aménagement, l'entretien et la gestion des sites touristiques, culturels et de loisirs, à savoir : la Tête Noire (parties récentes et anciennes), le site du Château de la Roche (théâtre de verdure, parking et château), le site de la presque-île de Mars à Cordelle (camping, terrain et bâtiment)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

Politique culturelle et de communication Mise en œuvre d'une politique culturelle intercommunale : - gestion et promotion de l'école intercommunale de musique et de danse - participation au développement de la lecture publique - soutien ou organisation de manifestations culturelles, sportives ou touristiques à caractère exceptionnel ou innovant ou

d'envergure extraterritoriale. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire Aménagement et gestion d'une résidence d'artiste à Neulise.
- Activités sportives Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire; Construction, aménagement, entretien et gestion d'un bassin de compétition d'avirons
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Schéma de secteur Schéma de cohérence territoriale et de secteur -.
- Plans locaux d'urbanisme Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) Les zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire à vocation économique
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme L'aménagement (travaux, équipements, signalétique) et l'entretien des parcours de randonnée inscrits dans le topoguide et des circuits thématiques concernant plusieurs communes, hors parties goudronnées.
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat Politique du logement et du cadre de vie ; Étude et gestion de programmes intercommunaux d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Élaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat
Autres
- NTIC (Internet, câble...) Politique culturelle et de communication Participation à la diffusion des technologies de l'information et de la communication et à la mise en œuvre d'une politique d'extension du réseau haut débit. Soutien au développement des TIC au service des stratégies de développement intercommunal.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
42	SM du SCOT du Roannais (254201387)	SM fermé	153 753
42	SIEL Territoire d'énergie Loire - (SIEL TE Loire) (254200546)	SM ouvert	2 335 469
42	Roannaise de l'eau (200094662)	SM fermé	387 374
42	Syndicat d'études et d'élimination des déchets du Roannais (SEEDR) (254202104)	SM fermé	153 753
42	SM de la retenue du barrage de Villerest (254200900)	SM fermé	26 740

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)